

Tournois des Retrouvailles du Perreux-sur-Marne : Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Tournoi des Retrouvailles du Perreux-sur-Marne et le Second Tournoi des Retrouvailles du Perreux-sur-Marne sont deux tournois d'échecs organisés par le Cercle d'échecs du Perreux-sur-Marne le 24 juillet (Tournoi des Retrouvailles) et le 25 juillet 2021 (Second tournoi des Retrouvailles), salle du Parc du Saut-du-Loup, 4 rue Jean d'Estienne d'Orves, 94170, Le Perreux-sur-Marne. Il s'agit de deux tournois à cadence rapide homologués auprès de la FIDE, avec pour numéros d'homologation FFE 53022 et 53056.

Ces tournois sont ouverts à tout joueur licencié à la FFE pour l'année en cours (licence A ou B) et aux joueurs possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA). L'inscription est limitée aux 36 premiers inscrits pour chaque tournoi.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge :

- 1399 pour les vétérans, seniors, juniors,
- 1199 pour les cadets, minimes,
- 999 pour les benjamins, pupilles,
- 799 pour les poussins, petits poussins

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE au 1er juillet 2018. Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 2014) à l'aide du logiciel fédéral Papi 3.3.6 ou d'une version plus récente.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

L'article A.4 de l'annexe aux règles du jeu concernant le jeu rapide s'applique dans ce tournoi. En conséquence :

- Une fois que **10 coups** ont été joués par chacun des joueurs, aucune réclamation ne sera acceptée concernant le réglage de la pendule ou le placement des pièces, sauf si un mauvais réglage de pendule risque d'entraîner un trop grand retard pour la fin de la ronde.

Le premier coup illégal achevé (une fois que le joueur a appuyé sur la pendule) **entraîne une pénalité temporelle. Le second coup illégal entraîne la perte de la partie**, sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel pour mater le roi par aucune suite de coups légaux.

Les préconisations sanitaires de la FFE concernant l'épidémie de COVID-19, affichées en annexe du présent règlement, seront strictement respectées durant le tournoi. En particulier, les joueurs âgés de plus de 11 ans doivent porter un masque barrière couvrant le menton, la bouche et le nez dans toute la zone de jeu (c'est à dire dans toute la salle du Saut-du-Loup) y compris quand ils sont assis devant l'échiquier pendant leur partie en cours. L'arbitre est la responsable Covid-19 du tournoi.

Article 3 : Nombre de rondes, cadence et retard

Sept rondes à la cadence de 15 mn + 5s d'incrément par coup. On considérera qu'un joueur qui ne s'est pas présenté devant l'échiquier 15 minutes après le début de la ronde perd la partie par forfait.

Article 4 : Horaires indicatifs

Vérification des licences : à partir de 9h
Clôture des inscriptions : 9h30
Première ronde : 10h
Remise des prix : vers 18h

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 15€, 20€ après le 19 juillet.

La liste complète des prix sera affichée avant la fin de la ronde 3. Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au système Hort, les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués à la place.

Présence obligatoire des joueurs primés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction des points de parties obtenus par les joueurs. (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Les *ex-aequo* sont départagés par le Buchholz médian puis par la Performance.

Article 7 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne son résultat à la table d'arbitrage. Les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et désinfectent les pièces.

Article 8 : Rappels

- Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit notamment intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

- Les appareils électroniques doivent être éteints. Tout appareil électronique produisant un son pendant une partie entraînera la perte de la partie de son propriétaire.

- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

- Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude convenable.

- Il est interdit de blitz dans la salle de jeu.

- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte

- Les joueurs doivent respecter le matériel, notamment les pendules, y compris pendant la phase de zeitnot.

- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Article 9 :

Le tournoi sera arbitré par Sonia Bogdanovsky, Arbitre Élite 1.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs sont tenus de respecter cette décision durant la suite de la partie, ils peuvent ensuite faire appel auprès de la commission d'appel dont la composition sera affichée pendant la première ronde.

Article 10 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre

Sonia Bogdanovsky

L'Organisatrice

Martine Robert

